

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-215

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 16 novembre 2018.

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
VU les statuts de l'université.

Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P5.4 – Dons

Exposé de la décision :

Historique : la fondation a reçu plusieurs dons.

Problématique : la fondation doit soumettre les dons qu'elle a reçus à l'acceptation du conseil d'administration.

Sont soumis à l'examen du conseil :

- au bénéfice de la recherche menée à la faculté de médecine dans le cadre du gala « sauver la vie » 20 dons d'entreprises de (17 dons de 12 750 euros, 2 dons de 6 375 euros et 1 don de 10 200 euros) et 2 dons de particuliers de 12 750 euros chacun,
- au bénéfice de la recherche menée à la faculté de médecine 4 dons d'entreprises (15 000 euros ; 7 500 euros ; 6 000 euros et 2 000 euros) et 4 dons de particuliers (4 260,11 euros ; 2 000 euros ; 2 000 euros ; 1 000 euros).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

| |
|---|
| <p>Nombre de membres constituant le conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 19 Abstentions : 00 Votes exprimés : 19 Contre : 00 Pour : 19</p> |
|---|

Fait à Paris, le **07 DEC. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.